

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > SONIS

SONIS



SONIS

Dernière mise à jour :

05.12.2021

Régulateurs de croissance

Protection des cultures

N° AMM :

9200494

Composition:

250 g/l

éthéphon

250 g/l

trinéxapac-éthyl

Famille chimique:

Acide phosphorique

Esters de l'acide carboxylique

Formulation:

ME Micro-émulsion

SL Concentré soluble

Mode d'action:

Foliaire

Régulateur de croissance du blé tendre d'hiver et de Printemps, du triticale, de l'orge d'hiver et de Printemps, SONIS maîtrise la croissance pour lutter contre la verse et préserver le rendement et la qualité de la récolte. Ses points forts : efficacité contre la verse souplesse d'utilisation stimulation du rendement et de la qualité approuvé par de nombreux cahiers des charges.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)

- [Conditions d`utilisation](#)

- [Urgences](#)

- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Blé Tendre d'Hiver

Blé tendre de printemps

Epeautre

Orge d'Hiver

Orge de printemps

Triticale

Classement



SGH02



SGH05



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 24 Heures

Mentions de danger

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se reporter au tableau du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Contient des isomères du pentanol.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, **PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION** Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application avec tracteur avec cabine, une combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation (Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine) et des bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application avec tracteur sans cabine une combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant, des gants en nitrile certifiés EN374-3 à usage unique, des lunettes ou d'écran facial répondant à la norme EN 166 ou EN 170 (protection des yeux) et des bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter **PENDANT LE MELANGE / CHARGEMENT** : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger le travailleur, s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Préparation de la bouillie

Remplir au 1/3 la cuve du pulvérisateur et mettre en marche l'agitateur.

Verser la dose de SONIS nécessaire. Ne pas mélanger les deux constituants à l'état pur. Compléter le remplissage.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Ne pas laisser de bouillie stagner dans le pulvérisateur

Pulvérisation

Sonis agit par voie foliaire ; il faut donc veiller à la qualité de la répartition du produit sur la plante

Volume d'eau

100 à 300L/HA

Paramètres pression

Adapter les buses en fonction du volume en préférant les buses à fente

Délai sans pluie

2 Heures

Type de buse

A fente
A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le

fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- SONIS® - Emballage associatif - Danger - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

SONIS® - Emballage associatif - AMM N° 9200494 - Composition : 250 g/l trinéxapac-éthyl * + 250 g/l éthéphon ** - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se reporter au tableau du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient des isomères du pentanol. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. ® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active et formulation spécifique à SONIS fabriquées par Bayer.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
